

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 février 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 1
Élus présents : 28	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 0

**10/2023 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE TRAVAUX PREVISIONNELS
D'INVESTISSEMENT 2023
PARTICIPATION DU CONSEIL DE FABRIQUE AUX TRAVAUX REMPLACEMENT DE LA
CHAUDIERE DU PRESBYTERE CATHOLIQUE**

La commune de Souffelweyersheim au titre des investissements 2023 prévoit les travaux de remplacement de la chaudière au gaz par une pompe à chaleur air/eau (PAC).

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux y compris le remplacement des radiateurs est de 24 407.00 € HT soit 29 288.40 € TTC.

Le coût prévisionnel hors remplacement des radiateurs est de 16 482.00 € HT soit 19 778.40 € TTC.

Type et montant de subvention sollicitée :

- ➔ Conformément aux dispositions du Droit Local, la Conseil de Fabrique de la paroisse Catholique de Souffelweyersheim a décidé de prendre en charge les travaux dans la limite de ses capacités financières et fera parvenir à la commune une participation de 10 000.00 €.
- ➔ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au taux de 30 % soit 4 944.60 €.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Remplacement chaudière gaz par une pompe à chaleur (PAC)	16 482.00 €	Etat (DSIL) 30 %	4 944.60 €
		Conseil de Fabrique (48,54%)	8 000.00 €
		Commune de Souffelweyersheim	3 537.40 €
Remplacement des radiateurs	7 925.00 €	Conseil de Fabrique (25,24%)	2 000.00 €
		Commune de Souffelweyersheim	5 925.00 €
TOTAL DEPENSES	24 407.00 €	TOTAL RECETTES	24 407.00 €

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2334.42 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret du 26 mars 1852 portant disposition des cultes ;

VU le plan de financement du projet ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la participation de 10 000.00 € du Conseil de Fabrique pour les travaux de remplacement de la chaudière actuelle au gaz par une pompe à chaleur (PAC) et le remplacement des radiateurs.

APPOUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus

AUTORISE le Maire ou son représentant

- **à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), à hauteur de 4 944.60 €,**
- **à établir et signer tous les documents relatifs à la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 1^{er} mars 2023



Le Secrétaire de séance

Virginie JACQUEMIN



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **- 2 MARS 2023**